



Utilisation de produits de protection des plantes devant être interdits

La Chambre d'Agriculture réunie en session, le 28 novembre 2011 sous la présidence de Dominique GRACIET,

Délibérant conformément aux dispositions relatives et réglementaires,

demande

- à ce que l'utilisation du produit «Suxon Mini», qui sert en pépiniéristes à protéger les plants contre les attaques de l'hylobe soit autorisée au-delà de l'année 2011 et ce jusqu'à l'homologation de produits de substitution efficaces.
- De la même manière, elle demande que pour les productions végétales concernées par l'interdiction de produits de protection des plantes, leur utilisation soient prolongée jusqu'à l'autorisation de pouvoir appliquer des produits de substitution efficaces.

Le président
Dominique GRACIET